

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le 30 septembre 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Étaient présents : ARRIVE Roland, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, BOOR Pascal, SALAH Christian, GUEBERT Daniel, ROUGER Christian, FORTIER Manuela, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, MASERO Michel, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre.

Étaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, MAINDRON Bernard par FIZZALA Stéphanie, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, ROY Pierre Noël par CHEVALIER David, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, MARSAUD Eliane par CHARRON Philippe, CARRÉ Joël par GAUDIN Jean-Luc, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, TALBOT Michel par GUYONNEAU Chantal, REYNAL Jean par FOSSIE-DURANT Michèle, PAVIE Christophe par MARTINIERE Jean-François, LANGLAIS Jean-Charles par POTET Christiane, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, MAILLET Claudine par LYS Marie-Marguerite, BERTRAND Marc par BRIFFAULT Bernard, GEORGEON Raphaël par GENTIS Christine.

Procurations : LACHAMP Barbara à CABRI Christophe, GIRAUDEAU Patrick à DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard.

Absents excusés : DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, BORDE Pierre, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, VIDEAU Jean-Michel, VALLIER Marie-Hélène, LACHAMP Barbara, MARTY Michel, LANDREAU Bernard, DEBORDE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline, DUGUE Christian, MICHEAU Jackie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, HUILLIN Christian, MALANGIN Sylvie, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, OLIVIER Fabrice, PAIN Charles, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 123

Nombre de votants : 127

Nombre d'absents excusés : 35

Nombre d'absents ayant donné procuration : 4

Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Délégations données par le Conseil Communautaire au Président

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

017-200041523-20221005-DEL88_2022-DE
Reçu le 05/10/2022
Publié le 05/10/2022

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

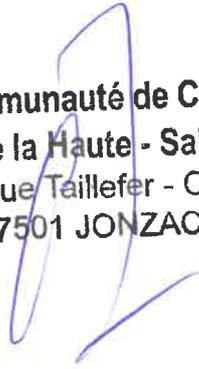
A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante accepte de donner au Président deux nouvelles délégations :

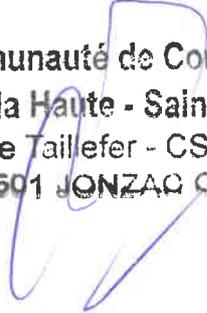
1. Pour lui permettre de saisir la commission départementale d'aménagement commercial dans les cas prévus par l'article L752-4 du code du commerce qui stipule que pour les projets commerciaux inférieurs à 1000 m², le ou la maire de la commune doit notifier à la CDCHS la demande de permis de construire pour permettre au Président de proposer au Conseil Communautaire de saisir la CDAC sur ce projet. En raison du délai très court pour rendre applicable les dispositions de l'article L752-4 du code du commerce, **il est proposé au Conseil Communautaire de donner une 27^e délégation au Président, lui permettant de saisir la CDAC.**
2. Pour lui permettre d'autoriser l'effacement de dettes sur demande du Trésorier. **Il est proposé au Conseil Communautaire de donner une 28^e délégation au Président, lui permettant l'émission d'un mandat «crances éteintes», pour des montants jusqu'à 1000€.**

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **05 OCT. 2022**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT


**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex**


**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex**